

PREFET DE LA RÉGION AQUITAINE

DIRECTION  
REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES

Conservation Régionale  
des Monuments Historiques

***Portant inscription au titre des monuments historiques de  
l'église Saint-Jean l'Évangéliste à LENCOUACQ (Landes)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 11 décembre 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que l'église Saint-Jean l'Évangéliste de LENCOUACQ (Landes), présente au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de la qualité de son architecture et de ses décors intérieurs, la commission se prononce à l'unanimité pour l'inscription en totalité de l'église de LENCOUACQ (Landes), avec son baldaquin et son décor peint et à l'exclusion de l'enclos attenant.

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église Saint-Jean l'Évangéliste de LENCOUACQ (Landes), avec son baldaquin et son décor peint, située sur la parcelle n°100 d'une contenance de 1273 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section AB et appartenant à la commune de LENCOUACQ (Landes), numéro SIREN 214 001 497, depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des services de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Landes.

**Article 3** : Il sera notifié au Préfet du département et au maire concerné, au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Bordeaux, le

**11 MAI 2015**

Le Préfet de Région

**Pierre DARTOUT**

